
Microprogramme de 2e cycle en gestion publique en contexte autochtone - 0884

RESPONSABLE :

Hugo Asselin
819 762-0971 poste 2621

SCOLARITÉ :

9 crédits, Deuxième cycle

OBJECTIFS :

Le microprogramme et le programme court de 2e cycle en gestion publique en contexte autochtone s'adressent aux professionnels ou gestionnaires travaillant ou aspirant à travailler au sein des organisations publiques ou parapubliques autochtones et s'intéressant à leur gestion. Les étudiants y acquerront une compréhension de la dynamique des relations entre les organisations publiques et parapubliques autochtones et les institutions publiques et parapubliques fédérales, provinciales et municipales. Les étudiants approfondiront également les enjeux propres à la gestion publique en contexte autochtone, en plus de développer leurs capacités de gestion dans ce contexte.

Ce programme est offert conjointement avec l'ENAP et l'UQAC.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base études universitaires

Détenir le grade de bachelier ou l'équivalent, obtenu avec la moyenne cumulative minimale de 3,2 sur 4,3. Les candidatures d'étudiants ayant obtenu une moyenne cumulative inférieure à 3,2 pourront être étudiées.

Présenter un dossier de candidature.

Une très bonne connaissance de la langue française, de même qu'une compréhension de l'anglais écrit est nécessaire.

Base expérience

Posséder une expérience de travail d'au moins dix (10) ans à titre de professionnel. Les candidats qui démontrent par leur CV qu'ils possèdent des connaissances ou de la formation appropriée pourraient se voir reconnaître de l'expérience de travail.

Présenter un dossier de candidature.

Une très bonne connaissance de la langue française, de même qu'une compréhension de l'anglais écrit est nécessaire.

PLAN DE FORMATION :

2GCA205	Gestion des ressources humaines dans les organisations publiques (3 cr.)
ENP7505	Principes et enjeux de l'administration publique (3 cr.)
SOC6000	Éthique, intégrité et gouvernance autochtone (3 cr.)

* : Disponible à distance

2GCA205**Gestion des ressources humaines dans les organisations publiques**

Objectifs : Ce cours a pour objectif principal d'habiliter l'apprenant à gérer la relation d'emploi et à mobiliser les employés des organisations publiques et parapubliques autochtones dans le cadre de leur mandat et en collaboration avec les institutions publiques et parapubliques fédérales, provinciales, municipales, cela dans le cadre de la mise en place d'une communauté de pratique et de développement professionnel. Plus spécifiquement, le cours permet de : Connaître les divers aspects de la gestion des ressources humaines; Étudier les conditions d'emploi et les pratiques qui les encadrent; Partager et réfléchir à propos de leur convenance et efficacité afin de proposer les changements opportuns; Développer une opinion critique à l'égard des pratiques en vigueur grâce aux résultats de la recherche scientifique, ainsi que des us, coutumes et valeurs à l'œuvre afin de proposer des pratiques adaptées aux enjeux organisationnels et contextuels; Mettre en perspective les pratiques de GRH issues du management public et développer sa propre réflexion sur cette pratique, les principales théories et les principaux modèles s'y rapportant en contexte de management des organisations publiques; Faire du sens des expériences vécues par leur mise en commun et transposition en contexte de travail.

Contenu : Entre autres sujets, le cours aborde : La spécificité de la GRH dans l'administration publique autochtone; L'influence des facteurs environnementaux sur les rôles et pratiques RH et le partage de leur responsabilité; La planification stratégique et prévisionnelle des emplois et des compétences; Les changements dans l'organisation du travail; Les activités de dotation (recrutement, sélection et intégration); La gestion de la contribution et la mobilisation des effectifs; La gestion des employés difficiles et en difficulté; Le développement des compétences et la gestion des carrières; La rémunération et la reconnaissance; L'organisation saine et la promotion d'un milieu de travail stimulant; L'évaluation de la gestion des ressources humaines; Et de manière transversale, les aspects juridiques spécifiques et contextualisés de la GRH.

ENP7505**Principes et enjeux de l'administration publique**

Objectifs : Ce cours a pour objectif général de familiariser avec les grands principes qui régissent la structure et le fonctionnement des organismes et des appareils publics ainsi que le contrat social liant la société et l'État et qui est l'assise de sa légitimité et de sa capacité d'agir pour l'intérêt général. Plus spécifiquement, le cours vise à comprendre et analyser les grandes problématiques (organisationnelles, administratives, sectorielles, économiques, juridiques, etc.) qui

animent les ministères et les réseaux du secteur public ainsi que les rapports entre le politique et l'administratif. En outre, le cours devrait permettre d'évaluer les conséquences de ces problématiques pour la gestion publique.

Contenu : Ce cours présente le cadre particulier du fonctionnement de l'administration publique (cadre politique, intérêt public, notion de contrat social, de démocratie et de gouvernance). Dans le contexte canadien, il traite de l'impact de facteurs institutionnels comme le fédéralisme et le parlementarisme. Après une discussion sur la place de l'État, son organisation et son fonctionnement (décentralisation, budgets, programmes gouvernementaux, contrôles), ce cours aborde les acteurs du processus administratif (fonction publique, hauts fonctionnaires, groupes de pression). Sont également traités les effets des réformes récentes.

SOC6000**Éthique, intégrité et gouvernance autochtone**

Objectifs : Maîtriser le lexique propre à l'éthique appliquée à la gouvernance publique en contexte autochtone. Connaître les diverses traditions autochtones en matière de gestion éthique et intègre. Comprendre les éléments systémiques et les facteurs de risque organisationnels qui sous-tendent les conflits institutionnels. Connaître le rôle des aînés, chefs de territoires, administrateurs, incluant celui des femmes autochtones, dans le processus de prise de décision des institutions autochtones. Poser un jugement critique sur le discours et les dispositifs éthiques proposés par les instances gouvernementales autochtones et allochtones, incluant la notion de décolonisation. Comprendre le rôle d'un conseil d'administration, d'une accréditation, d'une incorporation. Repérer les stratégies de gestion des risques éthiques qui contribuent à la mise en œuvre d'une saine gouvernance autochtone par la création de lois propres aux peuples autochtones. Connaître ce qui se fait en matière d'éthique gouvernementale, tant au Québec, au Canada, que dans les institutions autochtones à travers le monde qui se sont dotées de codes d'éthique (Forum autochtone de l'ONU, gouvernance Maori et Inuit, etc.).

Contenu : Interprétations données au phénomène social et aux différentes perspectives de l'éthique qui interpellent les univers managérial, organisationnel et gouvernemental; messages éthiques dans les histoires de création du monde, mythes et récits fondateurs des peuples autochtones; vocabulaire lié à l'éthique dans diverses langues autochtones; principes et valeurs pour une bonne gouvernance en contexte autochtone; compétence éthique, évaluation des risques éthiques, leadership éthique, courage managérial et gestion disciplinaire comme outils de prévention et réparation; processus d'institutionnalisation de l'éthique gouvernementale; modes de résolution de conflits; limites des instruments et

dispositifs visant à sanctionner les inconduites individuelles; stratégies visant à contrer les déviances systémiques initiées par des cadres supérieurs ou des acteurs politiques; principe de confidentialité en contexte autochtone; valeurs et pratiques communautaires (traditionnels) et organisationnels (conseils de bandes); lutte à la corruption et aux conflits d'intérêts.